

Assemblée générale de l'association APiCy

8 février 2019 à 19h30

salle municipale des Marmousets, 12 rue de Gex à Ferney-Voltaire

15 participant-e-s dans le public ainsi que 3 journalistes (Pays Gessien et Dauphiné Libéré), et 7 membres du bureau, 2 procurations.

Le principe du vote est rappelé et l'on s'assure que tous les votants sont à jour de cotisation.

1. Bilan des activités 2018

Les points de l'ordre du jour sont passés en revue et présentés plus en détail.

Intervention d'un participant: félicitations à l'association pour son travail dans un contexte difficile.

2. Approbation des comptes 2018

Dépenses

Outre les dépenses habituelles de fonctionnement, participation de deux membres APiCy au congrès de la FUB (inscription et frais de déplacement en train pour Lyon) et achat d'une grande banderole plastique pour les stands.

Recettes

- subventions des communes (700 euros)
- cotisations
- dons
- vente de gilets de sécurité

Voir en annexe le compte de résultat avec les détails des dépenses et recettes.

Actif de l'association

- 5500 euros sur le livret d'épargne
- 1700 euros sur le compte courant
- 40 euros en attente de reversement par Hello Asso
- 85 euros de fonds de caisse
- Gilets invendus en stock

Soit 7740 euros.

Voir le bilan en annexe.

* Question d'un participant: que couvre l'assurance ?

Réponse : les accidents et dommages causés lors d'événements (AG, stands en intérieur) ; si un-e participant-e attaque en justice un membre du bureau.... Ne couvre pas les accidents des participant-e-s lors des balades (RC).

Vote pour l'approbation des comptes

Pour : 22 dont 2 procurations ; contre : 0 ; abstention : 0

→ Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3. Élection du bureau

Appel à candidatures. Question d'un participant sur ce que cela implique d'être au bureau. Le bureau donne les informations sur la fréquence des réunions et les possibles contributions.

Une personne de St-Jean-de-Gonville se déclare intéressée pour être référente pour sa commune (et communes voisines éventuellement).

M. Guirlet et O. Rossel ne se représentent pas. Ils sont chaleureusement remerciés pour leur travail et salués par l'assemblée.

Blaise Bachmann présente sa candidature et se propose comme trésorier.

Proposition de nouveau bureau :

- Philippe Quaglia, président
- Tor Bothner, secrétaire
- Blaise Bachmann, trésorier
- Denis Bucher
- Christine Franquet
- Peter Loosli

Vote pour le nouveau bureau :

Pour : 24 dont 2 procurations; contre : 0; abstention: 0

→ Le nouveau bureau est élu à l'unanimité

4. Projets 2019

4.1 Véloroute

Lors du projet BHNS, aucun aménagement vélo n'était prévu, en infraction à la loi Laure. Lors de l'enquête publique, APiCy avait déposé un dossier très documenté pour démontrer que sur chaque tronçon de l'itinéraire du BHNS il était possible de prévoir et réaliser des aménagements corrects le long de ce tracé. Le projet de véloroute a alors été lancé par la CCPG.

Les travaux devraient démarrer cet été. Il semble qu'un piquetage délimitant son passage ait été mis en place entre Ferney et l'école des Bois à Ornex. Enfin, la CCPG a voté un budget, et commencé à acheter les terrains nécessaires.

Le manque de coordination avec les travaux du BHNS est flagrant. On a ainsi appris par la presse qu'il fallait de nouveau acheter du terrain autour du rond-point de Cessy car le passage de la véloroute n'y avait pas été prévu. De même, sur les portions de la RD1005 où les travaux pour le BHNS sont terminés, il va falloir rouvrir un chantier pour la véloroute...

APiCy a participé dans le passé aux comités de pilotage et a fait part de ses remarques et demandes, en particulier sur les chicanes, en demandant que les prescriptions du CEREMA soient respectées. Le dernier tracé dont a connaissance APiCy date du dernier comité de pilotage, et il n'était pas définitif. La CCPG a donné quelques précisions supplémentaires, mais nous n'avons pas de plan définitif du tracé. Le flou demeure encore notamment sur le tracé à Ferney-Voltaire.

M. Obez, vice-président en charge de la mobilité à la CCPG, a proposé à APiCy de venir présenter le projet aux membres. Nous essaierons d'organiser cette réunion dans les prochains mois.

4.2 Élaboration du PLUih de la CCPG

Il est important de suivre ce PLU intercommunal car il comprendra entre autres :

- définition d'un plan stratégique de mobilité douce
- règlement d'urbanisme
- emplacements réservés pour des pistes cyclables

Il représente un gros enjeu puisqu'il va fixer les règles pour les 27 communes du Pays de Gex. Il sera plus facile à surveiller que les 27 PLU communaux actuels.

Nous aimerions intervenir en amont de l'enquête publique car on sait d'expérience que les résultats de l'enquête publique ne sont pas assez pris en compte. Notre demande en ce sens a été rejetée, nous avons été renvoyés à l'enquête publique.

Six réunions publiques de présentation du PLUih sont prévues en février-mars (voir les dates sur paysdegexagglo.fr); il est important que les membres et sympathisant-e-s y participent pour évoquer les questions relatives à la mobilité active (et que ça soit d'autres personnes que les membres du bureau APiCy qui fassent remonter ces questions).

* Suggestion d'un participant: qu'APiCy relève les points importants à mentionner sur le PLUih pour que les membres ou sympathisants s'en emparent et les mentionnent lors des enquêtes publiques. Suggestion retenue.

4.3 Extension de la zone commerciale de Val-Thoiry

Enquête publique ouverte jusqu'au 25 février. Il faut utiliser cette opportunité pour demander la prise en compte des cyclistes dans toute la zone. En plus du manque de stationnement pour les clients cyclistes, le centre commercial coupe les liaisons cyclistes nord-sud du Pays de Gex. De nombreuses propositions pourraient être faites. <https://mairie-thoiry.fr/enquete-publique/>

4.4 Comptage des piéton-ne-s et cyclistes aux frontières

Nouveau comptage prévu en juin, en concertation avec les autres associations cyclistes du grand Genève. Appel sera fait aux volontaires.

4.5 Balades

Quelques balades familiales à vélo seront organisées encore cette année.

4.6 Carte des aménagements cyclables

Une nouvelle version de la carte, beaucoup plus simple à mettre à jour et à héberger sera mise en ligne dans l'année.

Le Grand Genève va réaliser avec la société GéoVélo une application pour la carte de Genève. Elle s'appuiera sur OpenStreetMap, et donc utilisera aussi les données rentrées par APiCy dans la carte du Pays de Gex.

* Interventions de participants :

- Quels sont les projets d'APiCy concernant les élections municipales de l'année prochaine ?
On pourrait reprendre le questionnaire envoyé aux candidat-e-s pour les dernières élections, et dans lequel certains élus actuels prenaient des engagements.

Une personne se propose pour reprendre ce questionnaire.

- Balades : 2 routes sont (en théorie) fermées le dimanche, entre Sauverny et Versonnex et entre Segny et Chevry (commune d'Échenevex). En réalité, l'interdiction aux voitures n'est pas respectée. On pourrait organiser une balade sur ces routes, et ainsi y occuper l'espace.

5. Modification n°5 du PLU de Ferney-Voltaire

Contexte

Avant l'entrée en vigueur du PLU fin 2019 ou début 2020, les PLU communaux peuvent encore être modifiés. Ces modifications, qui ne peuvent concerner des points de détail, sont votées en conseil communautaire. La modification n°5 du PLU de Ferney-Voltaire diminue la surface de stationnement vélo à respecter pour les nouvelles constructions réalisées sur la commune.

Le PLU de 2014 fixait des surfaces de stationnement vélo pour les nouvelles constructions (immeubles résidentiels, commerces, entreprises) assez généreuses. Depuis, les nouveaux immeubles construits ont donc dû respecter ces surfaces ; néanmoins, dans bien des cas les espaces vélo ne sont pas aménagés de façon satisfaisante : pas fermés, pas de structures de fixation adaptées, contrairement aux directives très précises du code de la construction et de l'urbanisme (les pince-roues ne sont pas légaux par exemple). Un des arguments avancés par la mairie pour justifier cette réduction de la surface est que ces espaces sont sous-utilisés. Ceci s'explique très facilement par le non-respect des directives.

Cette surface de stationnement vélo est très faible par rapport à la surface prévue pour le stationnement des voitures (qui elle, n'est pas remise en cause). La modification prévoit de réduire la surface de stationnement allouée aux vélos, la divisant par 2 pour les immeubles de logements et par 3 pour les commerces.

Le manque de stationnement de qualité des vélos dans les immeubles de logement et les commerces est un obstacle à son utilisation, au même titre que le manque d'aménagements vélos sur l'espace public. Cette modification à la baisse est d'autant plus choquante et incompréhensible qu'elle intervient au moment même de la publication du plan vélo gouvernemental qui comprend un chapitre entier sur le stationnement vélo.

Actions et démarches en cours ou futures

Lors de l'enquête publique (restée confidentielle), APiCy a déposé un avis défavorable à cette modification. Le commissaire-enquêteur a aussi déposé un avis défavorable, ce qui est assez rare. Son avis, qui n'est que consultatif, n'a pas été pris en compte et la modification a été votée à la communauté de communes, avec seulement quelques voix pour s'y opposer.

APiCy a ensuite déposé un recours gracieux, sous forme d'une lettre au président de la CCPG, lui demandant de revenir sur la mesure. Sans réponse de sa part après deux mois (c'est-à-dire au 28/01/19), on peut maintenant envisager un recours en annulation au tribunal administratif dans un délai de 2 mois (jusqu'au 30 mars). La procédure prendrait 10 à 14 mois. Il est possible de demander en plus un effet suspensif, qui, s'il est accepté, annule provisoirement la modification du PLU jusqu'au jugement (et permet de rendre à nouveau actif l'ancien PLU).

Le bureau d'APiCy propose de lancer le « recours en annulation » et le « recours en référé suspension ».

APiCy a déjà consulté un avocat qui, sans garantir le succès, voit des chances de gagner, et semble intéressé par la démarche. Il conseille de faire des changements dans les statuts de l'association: préciser le périmètre de l'association ; mentionner que l'on s'occupe de l'urbanisme ; et que l'on peut agir en justice. Et le recours gracieux déjà fait en novembre 2018 doit être validé par l'AG.

Le budget estimé pour les frais judiciaires est de 3000 euros (2500 euros de frais d'avocat, le reste en frais divers notamment pour les déplacements APiCy au tribunal). L'engagement pour l'association serait financier mais aussi en temps, aux dépens des autres projets.

A noter que cela changerait la position de l'association qui jusque-là s'en tenait à une démarche de proposition, d'accompagnement, de concertation. A Ferney, cette position n'est de toute façon plus tenable puisque le dialogue avec l'actuelle municipalité est impossible et qu'il n'y a

jamais eu un semblant de concertation, du fait du manque total d'intérêt pour les déplacements vélos dans la commune et la mobilité active en général.

Modification des statuts

Afin de pouvoir engager cette action, il est nécessaire de modifier l'article 2 des statuts, définissant l'objet de l'association. L'article 12 sera modifié également sur les modalités de convocation d'une AG extraordinaire. Voir en annexe les deux articles modifiés.

* Questions de participants:

En cas de victoire, peut-on récupérer les frais de justice engagés ? Réponse : très peu probable.

L'assurance protection juridique pourrait-elle prendre en charge les frais d'avocat ?

Le bureau d'APiCy ne s'est pas posé cette question et va vérifier ce point.

Concernant les nouvelles constructions (2500 logements) dans le quartier Paimboeuf à l'entrée de Ferney, sur quel PLU est-on ? Réponse : Cela dépend de la date de dépôt des différents permis de construire.

Le bureau d'APiCy soumet au vote différents points permettant d'engager la procédure judiciaire avec l'avocat déjà contacté pour l'annulation de la modification n°5 du PLU de Ferney-Voltaire concernant la définition de la surface de stationnement allouée aux vélos pour les nouvelles constructions.

Vote pour engager la procédure judiciaire

Validation du recours administratif gracieux :

Pour : 23 dont 2 procurations ; contre : 0 ; abstention : 0

Saisine du tribunal administratif de Lyon pour un recours en annulation et un recours en référé suspension:

Pour : 23 dont 2 procurations ; contre : 0 ; abstention : 0

Désignation du président de l'association comme représentant légal avec pour mandat d'agir et de représenter l'association en justice, en première instance comme en appel.

Pour : 22 dont 2 procurations); contre : 0 ; abstention : 0

Modification des statuts :

Pour : 22 dont 2 procurations ; contre : 0 ; abstention : 0

→ Le dépôt du recours administratif gracieux, la saisine du tribunal administratif de Lyon, la désignation du représentant légal de l'association, et la modification des statuts sont votés à l'unanimité.

* Intervention d'une participante:

Faire savoir que cette modification du PLU est susceptible de concerner beaucoup de nouvelles constructions peut être un argument à faire valoir pour faire appliquer le recours suspensif le plus vite possible. Il faudrait surveiller les permis en cours pour savoir s'ils sont conformes au PLU ou pas. Une membre se porte volontaire pour vérifier les permis en cours à Ferney et Prévessin.

6. Vote du budget prévisionnel pour 2019

La version du budget prévisionnel envoyé avec la convocation à l'AG doit être modifiée, puisqu'elle ne tenait pas compte de cette procédure.

Recettes :

1200 € cotisations

700 € subventions
100 € vente gilets

Dépenses :

3000 euros de dépenses supplémentaires correspondant aux frais pour la procédure judiciaire. Cette dépense exceptionnelle sera prise sur les réserves d'APiCy, qui permettent de la couvrir intégralement.

Voir le détail du budget prévisionnel en annexe.

* Question d'un participant:

Quel impact possible pour le montant des adhésions ?

Réponse : pas d'augmentation prévue ; les réserves permettent largement de couvrir ces frais. On peut plutôt chacun-e trouver autour de soi de nouveaux adhérents, ce qui donnera également encore plus de poids à l'association ; ou penser au crowdfunding.

Vote sur budget :

Pour : 21 dont 2 procurations; contre : 0 ; abstention : 1

→ Le budget prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité.

7. Points divers

* Intervention d'une participante :

Il est question depuis de nombreuses années d'ouvrir une nouvelle route (pour voitures) pour relier la RD35 à la RD1005 depuis le Cern de Prévessin (début de la route de l'Europe) jusqu'à Segny. Elle desservirait une grande population (immeubles, écoles, ...) qui est demandeuse d'aménagements pour la mobilité active. Avant qu'elle ne soit réalisée, on pourrait pousser pour réaliser un itinéraire doux qui s'imposerait et occuperait la place du tracé de la nouvelle route, rendant celle-ci inutile.

Clôture de l'assemblée générale à 21h30 et échanges informels autour du verre de l'amitié.

Philippe Quaglia, Président



Annexes

1. Comptes 2018, compte de résultat et bilan
2. Budget prévisionnel 2019
3. Modification des statuts

Annexe 1

Compte de résultat

<https://www.apicy.asso.cc-pays-de-gex.fr/garradin/w...>

Compte de résultat

APiCY

Exercice comptable en cours du 01/01/2018 au 31/12/2018, généré le 08/02/2019

Charges		Produits	
ACHATS	189,95	PRODUCTION STOCKÉE (OU DÉSTOCKAGE)	-21,60
Fournitures administratives	180,00	Variations de stocks (voir 6037)	-21,60
Autres matières et fournitures	9,95	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	700,00
SERVICES EXTÉRIEURS	170,90	Subventions reçues	700,00
Primes d'assurance	170,90	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 505,00
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	614,96	Collectes	95,00
Déplacements, missions et réceptions	225,20	Cotisations	1 410,00
Frais postaux et de télécommunications	109,80	PRODUITS FINANCIERS	37,75
Services bancaires et assimilés	63,96	Produits financiers	37,75
Publicité, publications, relations publiques	216,00		
Total charges	975,81	Total produits	2 221,15
Résultat (excédent)	1 245,34		

Toutes les opérations sont libellées en €.

Bilan

<https://www.apicy.asso.cc-pays-de-gex.fr/garradin/w...>

Bilan

APiCY

Exercice comptable en cours du 01/01/2018 au 31/12/2018, généré le 08/02/2019

Actif		Passif	
STOCKS DE PRODUITS	285,60	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5 199,98
Produits finis	285,60	Résultat de l'exercice (excédent)	5 199,98
BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS	7 373,94	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	2 544,61
Livret Bleu	5 609,58	Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)	1 067,09
Compte courant	1 724,36	Fonds statutaire	1 477,52
HelloAsso	40,00		
CAISSE	85,05		
Caisse	85,05		
Total actif	7 744,59	Total passif	7 744,59

Toutes les opérations sont libellées en €.

Annexe 2

Budget prévisionnel 2019

Nous prévoyons d'obtenir environ 1200 € de cotisations et dons et 700 € de subventions, et une centaine d'euros provenant de la vente des gilets qu'il nous reste, soit un total de recettes de 2000 €, équivalent à celui de 2018.

Recettes :

Objet	Provenance	Montant
Cotisations et dons	Adhérents	1200
Subventions	Communes	700
Gilets APiCy		100

Soit un total de 2000 € de recettes

Dépenses :

Ce budget inclus les dépenses liées au recours contre la modification du PLU de Ferney-Voltaire qui a été voté lors de l'AG.

Objet	Destinataire	Montant
Assurance association	Smacl	200
Frais de gestion de compte	Crédit Mutuel	60
Cotisation Fubicy et ligue contre la violence routière	Fubicy et ligue contre la violence routière	250
Abonnement Vélocité et Villes et Vélos	Fub et club des villes et territoires cyclable	50
Papeterie et timbres	Divers et Poste	50
Gestion site Internet, outil d'envoi d'email en masse	Hébergement et nom de domaine	100
Soutien développement logiciel Galette de gestion des adhérents	Développeur de galette	50
Communication et impression (carte vélo?)	Divers	250
Frais de transport (réunions CG, etc...)	Divers	200
Divers balades et rencontres	Divers	50
Frais pour le recours contre la modification n°5 du PLU de Ferney-Voltaire	Avocat et divers	3000

Soit un total des dépenses de 4260 €. La différence entre les recettes de 2000 € et ses dépenses, soit 2260 € sera prise sur les réserves de l'association. Comme montré dans le bilan, celles-ci se montent à plus de 7000 € et permettent donc largement de couvrir cette différence.

Le budget prévisionnel 2019 affiche donc un résultat équilibré.

Annexe 3

Modification des statuts, articles 2 et 12

Article 2 : Objet de l'association

Le territoire couvert par APiCy est principalement celui de la communauté d'agglomération du Pays de Gex. L'association œuvre également pour l'intérêt de ses membres au niveau du Grand-Genève, et si nécessaire aux niveaux supérieurs (régional, national ou international).

L'association a pour objet de :

- faciliter, encourager, rendre plus sûrs et développer les déplacements à pied et à vélo (la "mobilité active") dans le territoire du Pays de Gex ;
- représenter les intérêts des piétons et cyclistes auprès des autorités et instances ;
- défendre auprès des pouvoirs publics français et suisses (Etat et collectivités territoriales) les droits des piétons et des cyclistes sur les voies et autres espaces ouverts à la circulation publique dans le territoire du Pays de Gex et ses liaisons avec les territoires voisins en Suisse et en France ;
- inciter à la création d'infrastructures favorables à l'usage du vélo et à la marche, favoriser un usage du sol permettant d'offrir des alternatives aux déplacements motorisés.
- veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à son objet social, en particulier :
 - de l'article L.228-2 du code de l'environnement relatif aux créations d'aménagement cyclables après réfection de voirie ;
 - de l'article L.151-30 du code de l'urbanisme relatif aux obligations minimales de création de places de stationnement pour les vélos ;
 - de l'article R.412-28-1 du code de la route relatif aux doubles sens cyclables."
- défendre et promouvoir la dimension sociale et conviviale de la mobilité active, notamment, et sans exclusive, comme moyen d'intégration sociale et d'appropriation du territoire ;
- défendre et promouvoir les bienfaits de la mobilité active en termes de santé publique ;
- étudier et soumettre aux pouvoirs publics des aménagements ou des services propres à faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo tels que :
 - des propositions d'aménagement des espaces publics de circulation en vue d'une utilisation mieux partagée de ces espaces entre les piétons, les cyclistes et les autres usagers ;
 - des propositions de création de cheminements spécifiques propres à répondre aux besoins des piétons et cyclistes ;
 - des propositions tendant à améliorer les dispositions réglementaires en vigueur dans ce domaine.

- inciter ou participer à des campagnes de sensibilisation, et au développement de tous les moyens destinés à favoriser les déplacements à pied et à vélo dans le Pays de Gex ;
- encourager et aider les projets ou manifestations ayant pour but de rendre l'opinion sensible aux problèmes liés à l'utilisation de la voiture en ville et aux avantages des autres modes de déplacement.
- le cas échéant, contester en justice toute décision, autorisation d'urbanisme ou document de planification allant à l'encontre des intérêts qu'elle défend sur le Pays de Gex.

Article 12 : Assemblée générale extraordinaire

Sur proposition du bureau ou à la demande de la moitié plus un des membres de l'association, le président convoquera une assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra suivant les formalités prévues à l'article 10.